

AR PREFECTURE

082-200061257-20180406-04201810-DE

Regu le 06/04/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



**TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE**

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## **CONSEIL SYNDICAL**

### **REUNION DU 06 AVRIL 2018**

**Date de la convocation : 30 mars 2018**

L'An deux mille dix-huit et le six du mois d'avril (06.04.2018) à 9 heures 30, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 30 mars 2018, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 17**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire), M DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant de M. GARRIGUES Francis), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), Mme TURELLA BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRESENTES : 1**

Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président)

#### **EXCUSES :**

**DELIBERATION N° 04/2018-10****Autorisation de signature du marché similaire au marché initial de réalisation d'infrastructures de communication aux Sous – répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne, notifié à ORANGE le 15 novembre 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 30-I-7<sup>ème</sup> du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu la procédure relative au marché similaire au marché ORANGE pour la montée en débit ADSL,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offre du 30 mars 2018,

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2018, ci-annexé.

La consultation a été passée en application de l'article 30-I-7<sup>ème</sup> du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics. Il s'agit d'un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Le courrier de consultation a été transmis à ORANGE le 7 mars 2018. La date limite de réponse à la consultation a été fixée au 20 mars 2018.

Il a été procédé à l'analyse de l'offre par les services de Tarn-et-Garonne Numérique.

Cette analyse a fait l'objet d'un rapport d'analyse de l'offre qui a été soumis à la Commission d'appel d'offres de Tarn-et-Garonne Numérique le 30 mars 2018. Cette dernière a procédé à l'attribution du marché.

La Commission d'appel d'offres a ainsi retenu l'offre de la société ORANGE pour un montant de 4 064 450,91 euros hors taxe. Le délai d'exécution du marché est de 1 an et 6 mois.

---

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché similaire au marché initial (de réalisation d'infrastructures de communication aux Sous –répartiteurs éligibles à l'offre de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux Nœuds de Raccordement d'Abonnés non opticalisés sur le département de Tarn-et-Garonne, notifié à ORANGE le 15 novembre 2016), avec le titulaire ORANGE retenu par la Commission d'Appel

d'Offres du 30 mars 2018, pour un montant de 4 064 450,91 euros hors taxe et un délai d'exécution de 1 an et 6 mois ;

- **PREVOIT** les crédits correspondants à cette opération dans le budget annexe « aménagement numérique » 2018 du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et conduire toutes les démarches relevant de la réalisation et du financement de ce marché similaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le  
Président compte-tenu de  
l'envoi en préfecture le

Fait à Montauban, le **06 AVR. 2018**

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

et de la publication le

